



Contrat d'engagement aux ateliers
(à valeur de règlement intérieur)
La Chapelle des Fougeretz / St-Grégoire 2025-2026

« Mesdames et messieurs ... » 

→ L'école du théâtre de la Gâterie s'engage à dispenser un enseignement théâtral axé sur 5 objectifs:

- apprentissage des techniques théâtrales
- accompagnement au jeu d'acteur
- encouragement à l'expression
- ambiance conviviale et ludique
- parcours artistique en 11 étapes (*document en annexe à conserver*)

« Action ! »  

→ L'inscription à un atelier théâtre implique un investissement personnel au sein d'un collectif. Les professeurs évaluent l'investissement de l'élève tout au long de l'année.

L'élève : je m'engage à :

être investi dans le groupe et dans la création du spectacle
m'impliquer sur la scène et dans mon jeu d'acteur
être à l'écoute et ouvert aux autres
être sérieux et dynamique
adopter une attitude positive au sein du groupe
connaître mon texte dans le délai fixé par le professeur

« Présent ! » 

→ La présence des élèves est exigée à toutes les séances.

L'absence d'un élève peut le déstabiliser en manquant une étape et il peut rencontrer des difficultés à se remettre dans la dynamique du groupe. Les absences déstabilisent le groupe, peuvent pénaliser l'ensemble des comédiens et impose au professeur une réorganisation de la préparation de son cours. Sur les temps forts, elle peut mettre en péril

la réussite du projet.

Seules les absences pour cause de maladie, de conseils de classe, de stage et voyages scolaires seront considérées comme valables. Et pour cause de déplacement professionnel pour les majeurs.

Les rdv médicaux ou administratifs pris sur le temps du cours devront rester très exceptionnels.

En cas de plus de deux absences non prévues ou/et non valables, l'association se réserve le droit de ne pas reprendre l'élève l'année suivante.

L'élève : je m'engage à :

être assidu et ponctuel aux répétitions et représentations.
--

<< Moi, parent... >> 😄

Le parent : je m'engage à :

m'assurer que mon enfant respecte ses engagements
--

prévenir le professeur en cas d'absence de mon enfant et le plus tôt possible y compris s'il doit quitter le cours avant son terme

vérifier la présence du professeur en début d'activité, à venir à l'heure déposer et chercher mon enfant

échanger régulièrement avec le professeur afin de me tenir au courant du bien-être de mon enfant au sein de l'atelier.

<< Oups ... >> 🐱

→ En cas de non respect des engagements, l'association se réserve le droit de renvoyer l'élève sans remboursement de sa cotisation et/ou de ne pas le reprendre l'année suivante.

L'exclusion définitive d'un élève en cours d'année sera prononcée après les étapes suivantes:

- 1- mise en garde de l'élève sur son comportement par le professeur et dialogue avec les parents.
- 2- sans amélioration constatée, la décision concertée de l'équipe pédagogique d'exclure l'élève durant un cours sera prise.
- 3- après cette période d'exclusion, si l'élève n'adopte pas un comportement adéquat, l'exclusion définitive sera immédiate.

JE M'ENGAGE A AVOIR LU ET APPROUVE LE CONTRAT D'ENGAGEMENT

Fait à le

Signature élève :

Signature parent :